

Résolution sur les massacres à Jos (Nigeria)

2010/2660(RSP) - 06/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les massacres à Jos (Nigeria).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement condamne les récentes flambées de violence en janvier et en mars de cette année dans la ville de Jos et ses alentours, zone carrefour entre la région musulmane du nord et la région chrétienne du sud, durant lesquelles des centaines de personnes ont été tuées lors d'affrontements religieux et ethniques. Il demande instamment à tous les acteurs concernés de faire preuve de retenue et de chercher des moyens pacifiques de résoudre les conflits qui opposent les groupes ethniques et religieux au Nigeria.

La résolution demande au gouvernement du Nigeria :

- de mener une enquête sur les causes des récents accès de violence et de veiller à ce que les personnes coupables d'actes de violence soient traduites en justice de manière équitable et transparente ;
- de prendre de toute urgence des mesures concrètes pour soutenir le dialogue interreligieux et interethnique ;
- de protéger sa population en veillant à la présence de patrouilles régulières dans toute la région et de s'attaquer aux racines de la violence en garantissant les mêmes droits à tous les citoyens et en luttant contre les problèmes liés au contrôle des terres agricoles fertiles, à l'accès aux ressources, à l'emploi, à la pauvreté et à l'atténuation du changement climatique.

La résolution appelle à un examen plus poussé des causes à l'origine du conflit, y compris les tensions sociales, économiques et ethniques. Elle invite les autorités nigérianes à abroger la décision récente de certains gouverneurs d'État du Nigeria visant à exécuter les condamnés à mort pour soulager les prisons surpeuplées, ce qui constitue une violation brutale des droits de l'homme. Elle appelle les gouverneurs d'État à la retenue et à continuer à appliquer le moratoire de fait. Elle rappelle enfin que l'application de la peine de mort est contraire aux engagements du Nigeria à l'échelle internationale.